

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 92 (1983)
Heft: 5

Artikel: Intercoopération : une nouvelle organisation de coopération au développement
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683292>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

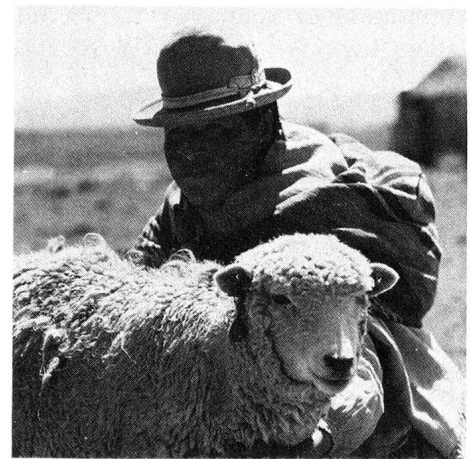
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Photos: F.A.O.

Intercoopération: une nouvelle organisation de coopération au développement

Intercoopération, nouvelle institution de coopération au développement, a été fondée au début de 1982 par sept organisations suisses d'aide au développement (Caritas, EPER, Helvetas, Œuvre suisse d'entraide ouvrière, Croix-Rouge suisse, Swissaid, Swiss-contact), avec le soutien actif et la participation financière du gouvernement. Constituée en association de droit privé, Intercoopération est un instrument supplémentaire de la coopération suisse au développement, destiné essentiellement à exécuter des mandats dans ce domaine pour le gouvernement suisse.

Opérationnelle depuis juillet 1982

Après une phase de préparation qui a duré de janvier à juin 1982 et qui a été consacrée à prendre toute une série de mesures pour créer des bases administratives et organisationnelles (établissement d'une structure et d'une organisation internes, recherche de locaux, recrutement de personnel, définition des conditions d'engagement, etc.), Intercoopération a pu entreprendre ses activités opérationnelles dès juillet 1982. Vingt projets ont été repris en régie de la DDA entre juillet 1982 et janvier 1983; il s'agissait essentiellement de projets en cours d'exécution. A l'avenir, Intercoopération se char-

gera avant tout de la réalisation de nouveaux projets. Actuellement, elle travaille dans les pays suivants du tiers monde:

Afrique: Madagascar, Mali, Haute-Volta, Rwanda, Tanzanie

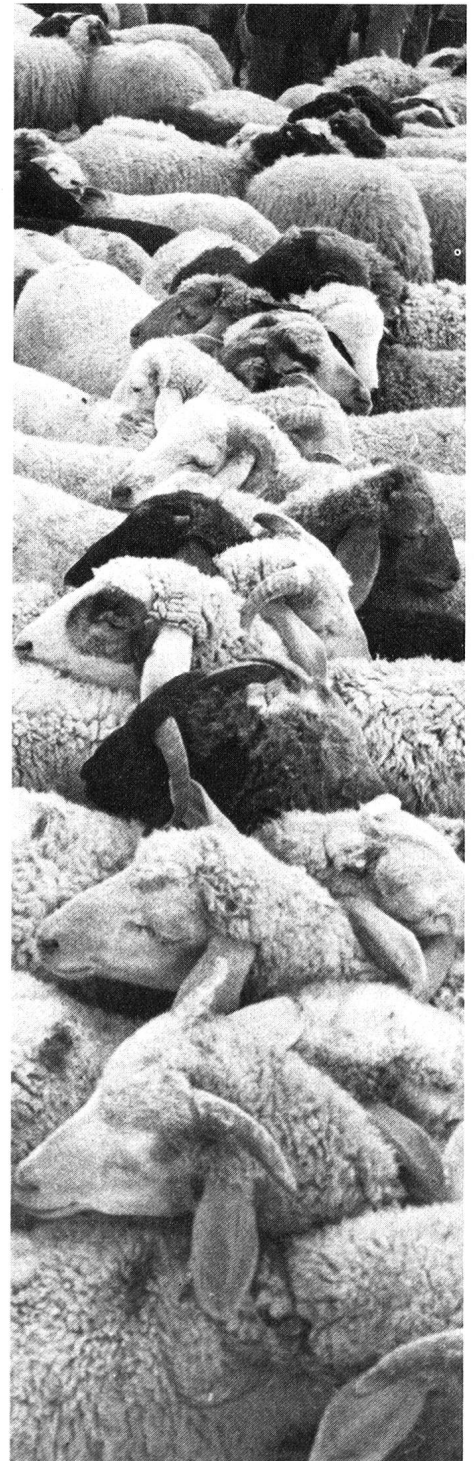
Asie: Inde, Indonésie, Pakistan, Sri Lanka

Amérique latine: Equateur, Pérou

Que veut Intercoopération?

Intercoopération est spécialisée dans le domaine du développement rural. Sa tâche consiste à réaliser des projets efficaces, adaptés aux besoins de populations défavorisées; son activité s'exerce surtout dans les pays et les régions défavorisés du tiers monde, où elle contribue à améliorer à long terme les conditions de vie économiques et sociales et à combattre le sous-développement à la racine. Elle concentre ses activités dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, des mouvements coopératifs et de l'artisanat.

L'étude, la planification et la réalisation de projets tiennent particulièrement compte, outre les effets directs, des incidences indirectes sur la population, l'économie et l'environnement. Intercoopération n'offre en principe pas de solutions toutes faites aux problèmes. Elle met au contraire l'accent, dans l'exécution de ses projets, sur



l'utilisation de méthodes simples et faisant appel à une main-d'œuvre importante. Pour qu'une action aboutisse, à long terme, à un résultat satisfaisant, il faut que les méthodes de travail, les moyens techniques et l'équipement utilisés soient adaptés aux besoins du pays en développement et à ceux de sa population.

Intercoopération recherche au travers de ces projets une collaboration directe avec la population. Cette approche a pour but la mobilisation de la population pour l'inciter à agir par elle-même, de façon à assurer des bases solides à son développement.

Objectif principal d'Intercoopération: la promotion du monde rural dans les pays économiquement défavorisés

Sur le plan général, Intercoopération a décidé de mettre l'accent sur le développement rural du tiers monde. Mais le développement rural englobe précisément toute une série d'aspects et de domaines étroitement liés entre eux; le développement est un processus fait d'éléments très divers, qui ne peuvent être séparés en secteurs bien délimités. C'est pourquoi les priorités que se donne Intercoopération ne signifient pas pour autant une spécialisation étroite et limitative. Il ne s'agit pas de domaines professionnels bien délimités et isolés, mais de secteurs qui se recoupent et se complètent souvent. Quelles sont ces priorités?

● La **sylviculture**, avec un accent particulier sur les programmes de reboisement au niveau local (villages, etc.), pour lutter contre l'érosion et pour la fourniture de bois de chauffe. Il s'agit aussi de promouvoir des méthodes d'exploitation forestière garantissant le maintien des forêts existantes, pour assurer une production à long terme et éviter un déboisement excessif. Pour introduire les techniques nécessaires à un tel travail, il est souvent indispensable d'intervenir à divers niveaux de la formation du personnel forestier. C'est ainsi que la formation scolaire (écoles et cours professionnels) et non scolaire (instruction à la population dans l'emploi de méthodes d'exploitation et de reboisement) est un des éléments majeurs de presque chaque projet forestier. L'accent est surtout mis sur une formation orientée vers la pratique. Une attention particulière est apportée à l'encouragement de la recherche forestière appliquée dans les pays du tiers monde eux-mêmes, recherche souvent négligée jusqu'à présent. Les essences locales ne sont souvent pas ou insuffisamment connues et, pour pouvoir entreprendre un travail forestier adapté aux conditions locales, il faut tout d'abord acquérir un ensemble de données de base.

● L'**agriculture**, avec un accent particulier sur les programmes d'élevage et la promotion de l'économie laitière. Normalement, ces pro-

grammes comprennent une amélioration du potentiel génétique du cheptel local par des programmes de croisement, des mesures pour l'amélioration des cultures fourragères, l'assistance aux paysans pour toutes les questions d'élevage et un appui pour la commercialisation du lait. De manière générale, la priorité est accordée, dans le domaine agricole, à la promotion de la production alimentaire pour la consommation locale et nationale. Le soutien peut s'étendre, dans ce cas, d'une aide allant de l'amélioration des méthodes de production et de stockage, à la commercialisation et peut ainsi relier entre eux divers éléments sectoriels.

● Le **mouvement coopératif** et l'encouragement de programmes ayant pour objectif de motiver la population à prendre en charge son propre développement; il s'agit avant tout de renforcer des groupements locaux et de soutenir leurs efforts d'autonomie. Ces groupes sont souvent formés d'agriculteurs, de la population de certains villages ayant des intérêts communs ou de groupes qui se rallient à une initiative locale. C'est avant tout dans le domaine des coopératives que s'observe l'importance capitale de l'édification d'institutions fiables, vraiment soutenues et contrôlées par la base. Notre tâche consiste à collaborer à la création d'organisations nouvelles et efficaces, ainsi qu'à aider et développer celles qui exist-





tent. Ces institutions doivent pouvoir assurer des fonctions liées au développement et jouer à long terme un rôle de moteur.

Intercoopération dispose d'une longue expérience en matière de coopération au développement

Les cadres d'Intercoopération jouissent de longues années d'expérience, acquise surtout au sein de projets dans les pays en développement, dans des fonctions et des domaines divers. Intercoopération dispose ainsi d'un important réservoir d'expériences. Pour le travail sur le terrain, Intercoopération recrute ses collaborateurs surtout en Suisse, mais également dans d'autres pays. Les collaborateurs d'un projet sont préparés professionnellement et personnellement au travail exigeant des projets de développement et reçoivent un appui analo-

gue durant leur mission. Une soixantaine de collaborateurs sont actuellement affectés à divers projets sur le terrain.

Comment est financé Intercoopération?

Intercoopération est financièrement autonome. Pour chaque contrat, Intercoopération fixe une indemnisation calculée forfaitairement ou selon les dépenses engagées. Les excédents éventuels sont versés sur un fonds de projets, qui sert à financer de petits projets de développement à caractère surtout expérimental.

Intercoopération n'effectue pas de collectes de fonds et n'accepte aucune contribution financière générale, mais opère toujours sur une base contractuelle. Elle est dépendante des groupes d'intérêt économiques et de toutes obligations de livraisons.

Un capital initial de 1 million de francs
(Suite et fin page 29)

Intercoopération offre des services concrets

Pour l'exécution de projets et de programmes de développement dans les pays du tiers monde, Intercoopération est à même de fournir les prestations suivantes:

- identification et étude préliminaire
- planification, préparation et exécution
- évaluation et études

Selon la mission qui lui est confiée, Intercoopération collabore à la planification et à l'exécution d'ensemble du projet ou joue un rôle consultatif à titre permanent ou temporaire. Lors de l'exécution d'un projet, Intercoopération peut assumer les tâches suivantes:

- direction, orientation et contrôle de l'ensemble du projet conformément aux objectifs fixés
- collaboration et échange d'information étroits et permanents avec le partenaire du projet
- soutien actif du projet et du partenaire local au moyen de documentation, de conseils techniques, etc.
- coordination avec d'autres projets et programmes
- recrutement, envoi et gestion du personnel du projet
- formation initiale et complémentaire des techniciens locaux sur place et à l'étranger
- achat, expédition et mise en place du matériel et de l'équipement du projet, y compris les pièces de rechange
- gestion administrative et comptabilité des moyens financiers mis à disposition par le mandant.

Intercoopération est une organisation de petite dimension, capable d'adapter ses prestations de manière souple et individuelle aux besoins des mandants.



(Fin de la page 19)

suisse a été mis à disposition d'Intercoopération à parts égales par les sept membres fondateurs et le gouvernement suisse. Intercoopération dispose actuellement d'un volume de contrats d'environ 20 millions de francs suisses pour l'année.

L'exemple du Rwanda:

Intercoopération participe à la création de coopératives d'épargne et de crédit

On les appelle des «banques populaires». Ce sont des «banques de villages» autonomes, organisées sur une base coopérative, avec la large participation de la population. Les possibilités d'épargne et de crédit qu'elles offrent constituent autant de bases pour un développement généralisé du monde rural. Grâce à leur structure coopérative, ces banques représentent un instrument important qui permet à la population de participer activement à la réalisation de ce développement.

Intercoopération conseille les «banques populaires» et leur apporte sa collaboration dans tous les domaines de l'activité bancaire coopérative. Elle élabore et exécute en outre de nombreux programmes de formation pour les cadres locaux et la population. La responsabilité de la formation professionnelle, de l'activité consultative, de la direction, du contrôle et de la surveillance financière des banques villageoises incombe à l'office central de l'Union coopérative. L'organisation de cet office central est l'une des tâches auxquelles Intercoopération participe également.

Aujourd'hui, le Rwanda compte déjà 61 de ces «banques populaires» locales.

L'exemple de Madagascar:

reboiser pour éviter les problèmes écologiques de demain

Les forêts de Madagascar sont menacées. Une exploitation souvent excessive et inappropriée conduit à des perturbations de l'équilibre écologique: l'érosion menace les terres cultivables et réduit leur productivité. Les réserves de bois de feu et de construc-

tion ne cessent de diminuer. Le centre forestier de Morondave, sur la côte ouest de Madagascar, tente d'enrayer cette évolution dangereuse par la mise au point de nouvelles méthodes d'exploitation forestière et la constitution d'un centre de formation orienté sur la pratique forestière.

Intercoopération met à disposition du centre des conseillers en recherche forestière appliquée, collabore à l'introduction de nouvelles méthodes de travail et encourage la formation pro-

fessionnelle des techniciens locaux. Elle contribue également à l'organisation et à l'exploitation d'une scierie destinée à améliorer l'utilisation du bois. Ce n'est que grâce à une aide active de cette sorte qu'il est possible de mettre au point des techniques d'exploitation forestière tenant compte de l'expérience acquise et permettant, tout en les ménageant, d'optimiser à long terme l'exploitation des régions forestières de la côte ouest de Madagascar. ■

